


## La messe traditionnelle dans le diocèse de Nantes

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 21 avril 2022

 **on Foi et Tradition (Nantes) évoque les récentes discussions avec le diocèse concernant l'application du Motu Proprio Traditionis Custodes.** Plusieurs fidèles ont fait remonter des refus de sacrements (baptêmes et mariages) dans la forme extraordinaire dans les paroisses du diocèse.

En parallèle Mgr Percerou a annoncé il y a quelques jours qu'en accord avec les évêques de la région il ne donnerait plus le sacrement de confirmation selon les livres liturgiques de 1962 pour les jeunes de son diocèse. Les fidèles ont manifesté leur mécontentement et tous ont refusé la proposition de recevoir ce sacrement selon les livres liturgiques actuels.

Dans le diocèse de Nantes jusqu'à l'été dernier, la messe traditionnelle étaient célébrées tous les jours en l'église Saint-Clément de Nantes, tous les jours également à la chapelle de l'Institution Sainte-Catherine de Sienne à Nantes (Dominicaines du Saint-Esprit), le dimanche à l'église Sainte-Elisabeth à Nantes et les dimanches d'été (pour des messes 'estivales') au Cléon (Pornic) et à Guérande.

[Communiqué de Foi et Tradition](#)

### **Messe au Cléon**

Suite à la permanence des demandes, elles sont maintenues pour l'été 2022 à l'exception d'une seule (normalement le dimanche 28 août) qui sera célébrée en rite Paul VI « afin de faire découvrir la richesse dudit rite aux fidèles ». L'essentiel est donc préservé.

### **Procession de la Fête-Dieu**

La traditionnelle procession est maintenue comme d'habitude le jeudi 16 juin (date de la Fête-Dieu) au soir. L'interruption de deux années pour motif de mesures sanitaires est donc terminée. Nous pensons important que tous ceux qui le peuvent soient présents ce jour-là pour honorer le Saint-Sacrement et témoigner publiquement de leur Foi.

## **Sacrements**

Certains d'entre vous nous avaient remonté des difficultés pour obtenir l'autorisation de la célébration de sacrements, particulièrement Baptême et mariage, selon le rite de 1962 dans des paroisses autres que Saint Clément de Nantes. De jeunes parents et/ou de jeunes fiancés devaient (selon des témoignages) prouver leur adhésion à Vatican II, au rite issu de Vatican II et de leur participation active aux activités de la paroisse concernée. Dans le cadre de notre entretien, nous avons mis en avant la souffrance des fidèles concernés et la différence de traitement selon le rite demandé.....

Le Père Vallet, délégué épiscopal, s'est engagé oralement à accepter toute demande si le curé du lieu est d'accord. C'est une bonne avancée. Cependant, nous devons rester vigilants et vous remercions de nous alerter en cas de difficultés. Nous sommes là pour vous soutenir.

### **Confirmations à Saint Clément : sujet très important pour plus de 20 familles !**

Cette année, plus de 20 familles, soit plus de 25 enfants (et adultes) avaient demandé le sacrement de Confirmation selon le rite de 1962 à saint Clément.

Par un courrier daté du 29 mars que Monseigneur Percerou demandait à transmettre aux fidèles concernés, refusait cette demande en déléguant le Père de Groulard, vicaire épiscopal, pour confirmer selon le rite de Paul VI en latin les personnes concernées.

Dans son courrier, Monseigneur Percerou rappelait son cap « de l'unité de l'Église qui s'édifie par l'unité de la lex orandi qu'exprime le Rite romain dans « *les livres liturgiques promulgués par les saints papes Paul VI et Jean-Paul II* ». Ainsi, l'objectif reste de ramener les fidèles au rite Paul VI...

**Des familles de confirmands recevant copie de ce courrier ont échangé entre elles puis rencontré le Père Vallet le mercredi 6 avril pour lui faire part de leur décision unanime de refuser la proposition de Monseigneur Percerou. Le Père Vallet a pris acte de cette décision et s'est engagé à transmettre les raisons et motivations des fidèles.**

L'unité de ces familles est à l'image de la communauté de Saint Clément qui entière est attachée au rite de 1962 et nous sommes conscients du sacrifice de beaucoup pour la défense de ce qu'on appelait encore il y a peu, la forme extraordinaire du rite romain.

Bien entendu, nous espérons que Monseigneur Percerou saura répondre favorablement à la demande légitime de ces confirmands. Nous savons que certains s'adressent à lui par courrier ou mail pour le supplier de montrer sa bienveillance. N'hésitez pas à nous tenir informés des évolutions de ce dossier si important.

Si vous désirez contacter Monseigneur Percerou pour appuyer ces familles, n'hésitez pas, mais nous vous demandons de le faire avec le respect et la courtoisie que nous

devons tous à notre évêque.

Comme vous le constatez, certaines situations évoluent favorablement mais d'autres restent bloquées. Cela montre notre devoir de conserver les relations avec les autorités diocésaines et de continuer à défendre le rite que nous aimons.

Soyez assurés, chers amis, de notre détermination et de nos prières pour notre diocèse, notre évêque Monseigneur Percerou, nos prêtres et pour chacun d'entre vous.

Le bureau